

■ REVUE TUNISIENNE  
D'ADMINISTRATION PUBLIQUE  
n°19, 1er trimestre 1996

*Les données de la libéralisation économique sont-elles compatibles avec les contraintes structurelles et stratégiques des économies en développement ?* La question est incidemment posée par M. Hergli et M. Belhareth dans un véritable plaidoyer pour une « mise à niveau » de l'appareil productif tunisien. Partant du constat que depuis le début de la décennie quatre-vingt, la Tunisie, comme la plupart des PVD, est entrée dans une phase de libéralisation économique, les auteurs énumèrent les nombreux défis que doivent relever les entreprises tunisiennes pour affronter le passage d'une économie protégée à une économie de marché.

Dans une contribution intitulée *Les marchés publics et la concurrence*, A. Lachiheb évoque également la « loi du marché » à travers laquelle il dénonce les pratiques des administrations, des collectivités publiques et des entreprises elles-mêmes qui, malgré une réglementation privilégiant la procédure d'appel d'offres, limitent le libre jeu de la concurrence.

M. Brahimi, quant à lui, dresse un bilan de l'expérience marocaine en matière de coopération décentralisée. La modification du régime de la décentralisation décidée en 1976 dans le royaume chérifien, accorde aux villes de nouvelles responsabilités et dotations financières, leur ouvrant des horizons dépassant le simple cadre national. Nombreuses sont les villes qui s'engagent alors dans une expérience de coopération bilatérale, par le biais de jumelages, ou multilatérale, en adhérant à des ONG ou en intégrant des réseaux de villes. L'auteur constate cependant que, malgré son importance quantitative, la participation des villes marocaines aux activités de ces organisations ne leur procure presque jamais de bénéfices techniques ou économiques concrets.

Enfin, un compte rendu des orientations prises, dans le cadre d'un schéma directeur réalisé en 1987, pour la gestion pédagogique du personnel du Ministère de l'Éducation Nationale, est établi par T. Hafaiedh.

CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES  
ADMINISTRATIVES DE L'ÉCOLE  
NATIONALE D'ADMINISTRATION  
24, av. du Docteur Calmette  
Mutuelleville 1002 Tunis

■ MEDITERRANÉE  
DÉVELOPPEMENT  
n° 11, juin 1996

L'Union Européenne veut-elle et peut-elle constituer pour les économies du bassin méditerranéen une force d'entraînement comparable à celle du Japon en Asie ou des États-Unis en Amérique ? Les pays du Sud eux-mêmes auront-ils la capacité de profiter de la proximité du marché européen, quitte à s'inspirer du modèle de certains de ses membres, l'Espagne par exemple ? C'est à ces questions cruciales que tentent de répondre avec nuances les contributions rassemblées dans la publication du Club Financier Méditerranéen, plus particulièrement centrées sur le Maroc, mais aussi la Tunisie et la Turquie.

Car, en dépit de la bonne volonté manifestée de part et d'autre de la Méditerranée et de l'optimisme de rigueur affiché par les responsables des politiques économiques (entretiens avec J. Arthuis, ministre français de l'économie et H. Abouyoub, ministre marocain de l'agriculture), de lourdes incertitudes pèsent sur l'avenir d'économies jusque là protégées et relativement « privilégiées » dans leurs échanges commerciaux avec l'Europe. Comme le montre l'analyse détaillée de L. Fontagne et N. Péridy, les accords signés avec l'Union Européenne, et plus encore ceux de Marrakech jetant les fondations de l'OMC, pourraient avoir pour les exportateurs maghrébins une conséquence néfaste, à savoir *une part réduite d'un marché de plus grande taille*.

En l'absence de mesures compensatoires de la part de l'Europe (contraires par définition au principe de réciprocité) et vu l'incapacité de l'aide bilatérale à amortir seule l'ampleur du choc concurrentiel, une des seules solutions envisageables serait, selon les auteurs, la mise en place d'une aide externe prenant la forme d'une incitation aux investissements privés étrangers. Toutefois cette aide ne pourrait espérer avoir de sens en dehors d'un important effort de mise à niveau des secteurs privés et publics des pays concernés.

CLUB FINANCIER MÉDITERRANÉEN  
5, Cité du Retiro - 35 rue Boissy  
d'Anglas  
75379 Paris.

■ VUES ÉCONOMIQUES  
n°8, 1995

*L'image de l'entreprise marocaine*

Plus qu'un dossier sur « l'image » de l'entreprise, cette dernière livraison de *Vues Économiques* propose une analyse des conséquences de l'intégration de l'économie marocaine au marché international ainsi que des réflexions sur l'environnement des entreprises, sur son évolution depuis l'adoption du programme d'ajustement structurel en 1983, et sur les adaptations auxquelles doivent faire face les entreprises afin d'être compétitives sur les nouveaux marchés.

En partant des recommandations de la Banque Mondiale ou du résultat d'enquêtes récentes, les auteurs analysent les réformes à entreprendre face aux contraintes de l'échange extérieur (N. Ibn Abdeljalil dans une optique globale et F. El Kaouachi à propos du secteur textile). L'accent est mis sur l'entreprise exportatrice marocaine (B. Allali), par le biais d'une étude historique sur les caractéristiques et l'évolution du cadre institutionnel du commerce extérieur. Soulignons que les diverses contributions ont le mérite d'ajouter, à l'analyse de l'environnement international, une réflexion sur le comportement et la place de l'entreprise marocaine au sein du marché national, rappelant par là que le développement du marché intérieur va de pair avec la compétitivité internationale (L. Jaïdi). A. Lahjouji rappelle enfin que l'entreprise est un acteur essentiel de la réforme des structures économiques du pays, en tant que vecteur du développement. S'il esquisse l'idée de l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, dans ce contexte de mutation des contraintes environnementales, il soulève la question du partage des compétences économiques entre l'État et le secteur privé.

L'ensemble de ces articles procède d'un « air du temps » où l'interrogation centrale réside dans le processus d'adaptation des agents économiques marocains à la libéralisation de plus en plus prononcée de l'économie nationale. S'ils ne s'intéressent qu'à une catégorie spécifique d'entreprises, en ce sens survalorisées, leur lecture demeure néanmoins pertinente, en particulier dans une perspective comparative avec la société tunisienne.

VUES ÉCONOMIQUES  
Banque Centrale Populaire, Direction  
des Études et de l'Information  
Économiques  
101, Bd Zerkrouni - Casablanca 02

■ CAHIER DE RECHERCHE  
DU CREMMO

«MONDE ARABE contemporain»  
n°4, 1995

*Espaces Publics, Expressions du  
Politique*

La présente livraison s'inscrit dans la continuité des Cahiers de l'IRMAC. Le changement de maquette et d'intitulé soulignent un tournant dans l'équipe, fondue et élargie, du GREMMO. Les nouveaux Cahiers en traceront les activités de recherche et d'enseignement. Ce numéro, présenté par J.C. David, reflète cette préoccupation. Il combine deux communications en rapport avec la réflexion menée sur les «espaces publics», affiche, à travers deux autres textes, l'intérêt croissant porté à l'analyse des processus politiques et présente un bilan des activités scientifiques du GREMMO.

*Là où vont les femmes* retrace le cheminement scientifique et géographique d'une recherche sur les pratiques féminines dans l'espace public urbain au Maroc. Peu de lieux sont ouverts aux femmes, où, majoritaires, elles peuvent se détendre. A Casablanca, elle se sont aménagées un territoire, le MacDonal'd's, en jouant sur l'américanité du lieu (H.D. Taïeb).

A travers deux ouvrages d'al-Ghazâlî et d'Ibn al-Hâjj, K. Zakharia met en évidence le large champ d'investigation que représentent les textes classiques pour l'analyse des codes de civilité dans le monde arabo-musulman médiéval.

Les deux autres contributions interrogent les rapports du politique et du religieux. M.C. Ferjani analyse les difficultés à réunir les conditions propices à une rupture démocratique dans les pays arabes, rupture dont les partisans se trouvent tirailés entre les deux pôles structurant le champ politique : les pouvoirs autoritaires en place et les mouvements islamistes. En privilégiant une analyse du sens accordé par les acteurs à leurs actions plutôt qu'un travail de *relecture politique* des actes et des pensées, A. Cheiban situe la révolution islamique iranienne dans le *champ religieux*. Il observe la concurrence de sens et de valeurs qui s'est jouée entre ce champ et le celui du *politique*.

—————  
GROUPE DE RECHERCHES ET D'ETUDES  
SUR LA MÉDITERRANÉE ET LE MOYEN-  
ORIENT  
UMR 5647 - Université Lumière Lyon 2  
- CNRS  
Maison de l'Orient Méditerranéen, 7 rue  
Raulin, 69007 Lyon

■ CIVIL SOCIETY

V, 57, septembre 1996

*Civil society in the arab world :  
advances and setbacks*

Erigée en indicateur privilégié du degré de démocratisation dans les sociétés du monde arabe, la société civile a connu des fortunes diverses durant l'été dernier. Selon S.E. Ibrahim, des signes probants attestent de son incontestable avancée. La création de la Ligue des Femmes Votantes Egyptiennes (HODA) participerait de cette dynamique. Dans une perspective similaire, les décisions de justice - défavorables au régime d'H. Mubarak - sanctionnant la conduite de 110 élections parlementaires sont perçues comme autant de victoires de la part des acteurs de la société civile (Commission Indépendante de Contrôle Electoral, Organisation Egyptienne pour les Droits de l'Homme) qui sont à l'origine de ces recours devant les tribunaux. De même, la participation massive des partis politiques libanais aux récentes élections législatives, ainsi que le contrôle de la régularité de ces dernières par une commission indépendante *ad-hoc* témoignent de la bonne santé de la société civile, promue en baromètre des processus de démocratisation des sociétés dans le monde arabe.

En revanche, les *avocats de la société civile et les défenseurs des Droits de l'Homme* ont subi deux cinglants revers. Le premier, brièvement évoqué, concerne les mesures anti-démocratiques prises par le roi Hussein de Jordanie à la suite des émeutes du pain d'août 1996 (suspension du parlement, accusation sans fondement de partis politiques d'être à l'origine de ces événements). Le second, qui fait l'objet de plus amples développements dans ce numéro, est la confirmation par la Cour de Cassation Egyptienne du verdict de séparation du Docteur N.A. Zeid et de sa femme, ce dernier ayant été reconnu apostat.

Cette livraison revient enfin sur la place des syndicats dans le monde arabe et sur le rôle qu'ils tiennent dans la consolidation de la société civile.

Il faut cependant regretter l'imprécision terminologique et le flou conceptuel qui entourent encore cette notion à laquelle ont pourtant recours nombre de spécialistes et de profanes.

—————  
CIVIL SOCIETY  
Ibn Khaldoun Center for Development  
Studies  
17, Street 12, Mokattam, P.O. Box 13,  
Le Caire.

■ JORDANIES

n°1, juin 1996

*Jordanies* est un nouveau bulletin d'information scientifique et documentaire consacré à l'étude des sciences sociales en Jordanie. Créé et publié par le CERMOC, il paraîtra deux fois l'an (juin et décembre) en version française et anglaise. Destiné aux milieux académiques et politiques, il a pour vocation d'être un outil de *collecte et de diffusion des données de la recherche*. Aussi, bien plus qu'un support favorisant la communication sur les programmes scientifiques en cours ou achevés, il souhaite *renforcer les réseaux entre chercheurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays*.

La formule retenue pour chaque numéro est une organisation en cinq parties. La première, consacrée aux références bibliographiques, fournit non seulement un état des travaux menés dans différentes disciplines mais aussi des compte rendus critiques d'ouvrages. Cette livraison offre la liste complète des mémoires de maîtrise en anthropologie soutenus à l'Université de Yarmouk et propose des compte rendus abordant des thèmes aussi variés que la chrétienté, la place du tribalisme dans le jeu politique jordanien, ou le rôle des *mouvements sociaux dans les campagnes*. La seconde partie est réservée à l'annonce des activités scientifiques (colloques, séminaires, conférences) concernant la Jordanie et se déroulant dans le royaume hachémite ou en dehors. Une autre partie présente sous forme thématique les documents, travaux, études et rapports non publiés (*littérature grise*) postérieurs à 1990. Quant à l'avant-dernière partie, elle a trait aux rapports spéciaux et enquêtes comme, par exemple, les résultats du recensement réalisés en décembre 1994, les relations jordano-palestiniennes, la pauvreté, etc. Enfin, une chronologie des six premiers mois de l'année, effectuée à partir de la presse locale, constitue la dernière section.

—————  
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES  
SUR LE MOYEN-ORIENT CONTEMPORAIN  
(CERMOC)  
Amman : P.O Box 830413 Zahran, 11  
183 Amman, Jordanie  
Beyrouth : B.P 2691, Beyrouth, Liban.

■ DROIT ET CULTURES  
n°30, 1995/2

*Le juge dans le monde arabe*

En proposant un dossier sur la profession de juge dans le monde arabe, la revue *Droit et Cultures*, s'intéresse à une fonction qui, comme le rappelle B. Botiveau, a considérablement évolué dans l'interaction avec les droits importés et dans l'affirmation d'un droit positif et de juridictions d'État, au détriment des juridictions coutumières ou confessionnelles. Quatre contributions consacrées à l'Égypte tentent d'évaluer les conséquences, sur la fonction de juger, de l'idéologie soutenant la mobilisation islamiste actuelle, qui réclame la mise en place d'un ordre public plus conforme à la *shari'a* et contraint les magistrats à utiliser le langage du *fiqh* pour qualifier des faits établis dans celui du droit positif, auquel ils ont été formés. B. Dupret propose une typologie des interprétations possibles du répertoire islamique par un juge formé dans les facultés de droit et J.N. Ferrié et S. Radi envisagent la nécessité, pour le juge actuel, de se référer à ce répertoire, en fonction de l'origine politique de sa revendication. M. Paradelle analyse le déroulement d'un procès judiciaire où le juge se sent tenu de faire appel à l'interprétation d'un mufti. D. Ardisson et F. Abécassis montrent, quant à eux, comment le jeu des fonctions héritées des aspirations sociales et des frustrations professionnelles, entament une homogénéité contestée par des soucis de réforme ou des tendances au repli identitaire.

En partant du cas de la Tunisie, l'un des rares pays du monde arabe où les femmes sont explicitement admises dans la magistrature, E. Hélin envisage la question des compétences requises du juge et de l'"aptitude" des femmes à exercer cette fonction.

Par ailleurs, le problème de la crédibilité des magistrats est soulevé par E. Bonne qui montre que, dans la société libanaise d'après guerre, l'unité de la justice peut avoir pour prix l'obligation faite aux magistrats de ne pas "juger la guerre". Dans une perspective similaire, E. Taïeb analyse les conséquences de l'hégémonie du parti unique et du recours fréquent aux procédures d'exception au droit commun sur l'indépendance des magistrats algériens.

CENTRE DROIT ET CULTURES  
Université Paris X - Nanterre  
200, Av. de la République  
92001 Nanterre Cedex

■ M.A.R.S.  
LE MONDE ARABE DANS LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
n°6, Printemps/Été 1996

Alors que la majorité des chercheurs spécialisés sur l'aire arabo-musulmane tournent aujourd'hui le dos à la question des *migrations*, considérée comme peu porteuse en terme de prestige professionnel et sans doute pas assez « noble » pour le champ, la revue bilingue M.A.R.S. a choisi d'y consacrer son dossier.

Doit-on s'alarmer pour autant d'un tel processus de dépréciation de l'objet qui a pour corollaire un intérêt social et politique toujours plus soutenu ? Comme le remarque fort pertinemment H. Arfaoui dans son éditorial, *la science sociale de l'immigration ne vaut que ce que «valent» les immigrés.*

Le dossier s'ouvre sur les contributions de deux éminents démographes. La première, celle de M. Tribalat (I.N.E.D.), appelle à *faire fi des a priori idéologiques sur l'immigration*, grâce à une politique d'apprentissage et de formation dans ce lieu privilégié de brassage social que constitue l'école. La seconde, celle d'H. Le Bras (E.H.E.S.S.), souligne la multiplication des études statistiques sur l'immigration et les risques de manipulation de la notion d'*étranger* en Europe, qui ne représenteraient qu'*une pièce dans la réorganisation des rapports politiques à grande échelle.* Toutefois, cette question ne se limite pas au «Vieux continent» puisque, depuis une quinzaine d'années, l'on voit émerger au Maghreb et au Moyen-Orient un champ de recherche sur l'*émigration-immigration* (M. Kharoufi).

Le débat est éclairé par un entretien avec A. Sayad qui s'attache, à partir de son itinéraire personnel, à restituer la genèse des études françaises sur l'immigration en montrant que cette dernière a longtemps été un *objet social avant de devenir un objet des sciences sociales.*

Soucieuse de fournir aux étudiants et aux chercheurs des outils de travail et de réflexion, la revue publie également une liste complète des thèses sur *les immigrés et leurs enfants* soutenues en France.

M.A.R.S.  
Institut du Monde Arabe  
1, rue des Fossées-Saint-Bernard  
75236 Paris Cedex 05

■ ESPRIT  
n°224, août-septembre 1996

*Suffit-il d'être tolérant ?*  
L'interrogation, à défaut de rendre compte du contenu de l'ensemble de la livraison, situe l'un de ses principaux espaces de réflexion, au travers d'une série de contributions réunies et présentées par J. Roman.

Au fil de lectures et de relectures, de Pierre Bayle et de Voltaire à Isaiah Berlin, en passant par Salman Rushdie, de mises au point et de discussions sur les paradoxes de la tolérance, O. Abel, G. Waterlot, Cl. Habib, M. Walzer et P. Demouchel proposent une série de balises pour rompre avec la torpeur des consensus mous et, à l'opposé, avec la violence des certitudes surplombantes.

La tolérance est, à certains égards, la chose du monde à la fois la mieux partagée et la plus méconnue, si l'on considère que nombre de nos contemporains auraient tendance à la vivre ou à la dénoncer sur les modes de l'indifférence ou de l'impuissance, et à la cantonner dans les registres des dispositions psychologiques ou des conceptions morales. Manière de dire qu'enfermée dans de telles limites elle ne saurait suffire pour faire sens dans un monde «globalisé» plus que jamais en proie à la diversité. La tolérance pose le problème éminemment politique d'un dépassement du seuil minimal de la coexistence pacifique entre groupes et individus. Par là-même, elle suppose une élucidation de sa relation au libéralisme et au pluralisme, dans la perspective de son inscription dans des pratiques de confrontation et de construction démocratiques.

De ce point de vue, le texte introductif de J. Roman, *La tolérance entre indifférence et engagement*, réunit les éléments d'une conclusion provisoire : l'exigence démocratique suppose que des *convictions fortes* s'affirment et s'opposent. *A cette condition, la tolérance n'est pas le règne de l'indifférence, mais la règle de la démocratie, elle n'est pas une posture morale, mais un engagement civique, et exige non des dispositions psychologiques, mais la confiance dans les procédures et les institutions.*

ESPRIT  
212, rue Saint-Martin,  
75003 Paris